



Vente de véhicule en l'état y a t il un recours en cas de vice

Par **charlybegoods47**, le **20/02/2012 à 16:30**

Bonjour, j'ai vendu mon véhicule en l'état avec contrôle technique, l'acquéreur m'a expliqué que suite à une visite au garage il y aurait un défaut sur le joint de culasse ainsi que l'embrayage. Il me reproche de ne pas lui avoir signalé mais je l'ignorais. Peut-il se retourner sur moi pour vice caché? merci

Par **chaber**, le **22/02/2012 à 07:21**

bonjour, dans une vente entre particuliers il appartient à l'acquéreur d'apporter la preuve du vice caché par une expertise à ses frais

Par **charlybegoods47**, le **29/02/2012 à 17:00**

il l'a emmené chez un garage qui estime les travaux à 1400 € et j'ai vendu ce véhicule pour un ami qui me l'avait confié car il me devait des sous. Je n'ai plus cette somme. Le fait d'avoir vendu ce véhicule en l'état avec un contrôle technique ne me couvre pas en cas de vice caché? j'ignorais cette panne est-ce quand même un vice caché? merci